ESI Preprints **Not Peer-reviewed**

Indice d'inclusion financière en Guinée : Une mesure du degré d'inclusivité

Paul Cece, PhD
Enseignant - Chercheur à l'Université Général Lansana Conte-Sonfonia, Conakry, Guinée
Isaac Leno
Enseignant à l'Université Nongo Conakry (UNC), Conakry, Guinée
Mohamed Lamine Diallo
Etudiant en Master à l'Université Nongo Conakry (UNC), Conakry, Guinée

Approved: 09 November 2026
Posted: 11 November 2026

Copyright 2026 Author(s)
Under Creative Commons CC-BY 4.0
OPEN ACCESS

Cite As:
Cece, P., Leno, I., & Diallo, M. L. (2026). *Indice d'inclusion financière en Guinée : Une mesure du degré d'inclusivité.* ESI Preprints.
https://doi.org/10.19044/esipreprint.11.2026.p161

Résumé

La promotion d'un système financier inclusif constitue une priorité en Guinée. Toutefois, le pays ne dispose pas encore d'une mesure synthétique permettant d'apprécier l'évolution de l'inclusion financière dans ses différentes dimensions. Cet article propose une mesure multidimensionnelle de l'inclusion financière en Guinée sur la période 2004-2024, à travers un indice d'inclusion financière (IFI) inspiré de Sarma (2008), fondé sur la distance euclidienne inverse normalisée. L'indice repose sur trois dimensions : la pénétration bancaire, la disponibilité des infrastructures bancaires et l'utilisation des services financiers, mesurées à partir des données de l'enquête Financial Access Survey (FAS) du Fonds monétaire international. Les résultats de l'analyse historique montrent une progression de l'indice en Guinée, qui atteint 0,980 en 2022 avant de s'établir à 0,952 en 2024. Ces valeurs traduisent une amélioration relative des dimensions bancaires retenues, au regard des valeurs minimales et maximales observées en Guinée sur la période étudiée. Toutefois, elles ne constituent pas une mesure absolue de la proportion de la population financièrement incluse. L'analyse comparative régionale situe, quant à elle, la Guinée à la 28e place sur 31 pays d'Afrique subsaharienne étudiés, avec un

indice de 0,064 en 2022. Cette différence avec le résultat historique s'explique notamment par l'utilisation de bornes de normalisation distinctes, ce qui rend les deux indices non directement comparables. L'étude souligne ainsi les progrès enregistrés par le système bancaire guinéen tout en mettant en évidence les limites de ces avancées au regard des performances régionales. Elle rappelle également que l'indice repose principalement sur des indicateurs bancaires traditionnels et ne prend pas en compte les services financiers numériques, notamment le mobile money. Les résultats doivent donc être interprétés comme une mesure partielle de l'inclusion financière, centrée sur l'accès aux infrastructures bancaires et l'utilisation des services bancaires formels.

Mots-clés : Inclusion financière ; indice d'inclusion financière ; services bancaires ; mobile money ; Guinée ; Afrique subsaharienne

Financial Inclusion Index in Guinea : A Measure of the Degree of Inclusiveness

Paul Cece, PhD, Lecturer and Researcher
Général Lansana Conte-Sonfonia University, Conakry, Guinea
Isaac Leno
Lecturer, Nongo University, Conakry (UNC), Conakry, Guinea
Mohamed Lamine Diallo
Master's student at Nongo University, Conakry (UNC), Conakry, Guinea

Abstract

Promoting an inclusive financial system is a priority in Guinea. However, the country does not yet have a composite measure to assess the evolution of financial inclusion across its various dimensions. This article proposes a multidimensional measure of financial inclusion in Guinea over the period 2004–2024, through a Financial Inclusion Index (FII) inspired by Sarma (2008) and based on the normalized inverse Euclidean distance. The index relies on three dimensions: banking penetration, the availability of banking infrastructure, and the use of financial services, measured using data from the International Monetary Fund's Financial Access Survey (FAS). The results of the historical analysis show an improvement in Guinea's index, which reached 0.980 in 2022 before standing at 0.952 in 2024. These values reflect a relative improvement in the selected banking dimensions, based on the minimum and maximum values observed in Guinea over the study period. However, they do not constitute an absolute measure of the proportion of the population that is financially included. The regional

comparative analysis, meanwhile, ranks Guinea 28th out of 31 Sub-Saharan African countries studied, with an index of 0.064 in 2022. This difference from the historical result is explained, in particular, by the use of distinct normalization bounds, which means that the two index values are not directly comparable. The study thus highlights the progress made by Guinea's banking system while also emphasizing the limitations of these advances in comparison with regional performance. It further notes that the index relies primarily on traditional banking indicators and does not account for digital financial services, particularly mobile money. The results should therefore be interpreted as a partial measure of financial inclusion, focusing on access to banking infrastructure and the use of formal banking services.

Keywords: Financial inclusion; Financial Inclusion Index; banking services; mobile money; Guinea; Sub-Saharan Africa

1. Introduction

Dans la plupart des économies en développement, la proportion de la population ayant accès aux services financiers est inférieure à celle des économies avancées. Cette situation s'explique notamment par la faiblesse des revenus, la faiblesse des infrastructures financières et une éducation financière limitée. Or, l'accès aux services financiers est la clé d'un développement économique plus large. C'est pourquoi, depuis 2010, plus de 55 pays ont pris des engagements en faveur de l'inclusion financière, et plus de 60 ont déjà lancé une stratégie nationale à cet effet ou en sont à la phase de conception (Banque mondiale, 2022). Ainsi, plusieurs pays en développement ont mis en place différentes initiatives et politiques dans le système financier formel afin de faire émerger un système financier inclusif. Certaines de ces politiques et mesures portent sur l'octroi de licences aux institutions de microfinance et aux banques qui fournissent des prêts sans intérêt, l'introduction du système de paiement électronique, ainsi que des services bancaires mobiles et d'argent mobiles (Abdulmumin et al., 2019). De plus, de nombreux pays ont signé la « Déclaration de Maya » lors du sommet du G20 à Séoul en 2010[1]. Cette initiative visait à réduire la pauvreté par l'inclusion financière et à tendre vers un accès universel aux services financiers à l'horizon 2020.

Malgré les efforts considérables pour faciliter l'accès aux services financiers, de nombreuses personnes n'ont pas encore accès aux services financiers. A l'échelle mondiale, environ 1,4 milliard d'adultes ne disposent

[1] La déclaration de Maya est un ensemble de principes en matière de développement de politiques d'inclusion financière. Elle a été formulée par un groupe d'institutions de développement, au cours du "Global Policy Forum" de l'alliance pour l'inclusion financière qui s'est tenue au Mexique en 2011.

toujours pas de compte bancaire, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de compte dans une institution financière ou via un fournisseur de services d'argent mobile (Demirgüç-Kunt et al., 2022). Bien que ce chiffre soit en baisse par rapport aux 2,5 milliards de 2011 et aux 1,7 milliard de 2017, la quasi-totalité des adultes non bancarisés vit dans des économies en développement (Demirgüç-Kunt et al., 2022). Dans ces économies, les actifs financiers demeurent généralement concentrés entre les mains d'une poignée d'individus et la plupart des participants de ces économies n'ont pas de compte d'épargne, n'empruntent pas de fonds auprès des établissements financiers officiels et ne possèdent pas de contrats d'assurance. Ils font rarement des transactions financières via des institutions bancaires (Demirgüç-Kunt et al., 2022).

Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne (ASS), l'inclusion financière est désormais reconnue comme un pilier essentiel du développement économique et social. Elle constitue un instrument stratégique de réduction de la pauvreté, de promotion de l'entrepreneuriat et d'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables. En Guinée, cette prise de conscience s'est traduite par la création de l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES). En tant qu'Établissement public à caractère administratif (EPA), l'ANIES est chargée de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique nationale relative à l'inclusion économique, financière et sociale. Par ailleurs, plusieurs initiatives ont été engagées pour élaborer une politique nationale d'inclusion financière et l'intégrer aux stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté.

Cependant, malgré cette reconnaissance institutionnelle et l'importance accordée à l'inclusion financière dans les politiques publiques, une difficulté majeure subsiste : l'absence d'une méthodologie rigoureuse et adaptée permettant de mesurer avec précision le niveau réel d'inclusion financière au sein de l'économie guinéenne. Dans la littérature, plusieurs indicateurs ont été utilisés pour évaluer le degré d'inclusion financière, l'indicateur le plus couramment utilisé est le nombre de comptes bancaires (pour 1000 personnes). D'autres indicateurs comme le nombre d'agences bancaires (par million d'habitants), le nombre de distributeurs automatiques de billets (par million d'habitants), le montant du crédit bancaire et le montant du dépôt bancaire sont aussi utilisés. Ces indicateurs, pris isolément, ces indicateurs donnent une image fragmentée et ponctuelle de l'inclusion financière, rendant difficile l'évaluation globale de son évolution dans le temps ou la comparaison avec d'autres pays. De plus, ces indicateurs ne permettent pas d'obtenir une vision globale ni d'établir un classement synthétique et comparable dans le temps ou entre les pays. Cette limite rend difficile l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques et l'analyse comparative des performances nationales.

Afin de surmonter cette insuffisance, Sarma (2008) a proposé un Indice d'Inclusion Financière (IFI) permettant de produire une mesure synthétique et multidimensionnelle du niveau d'inclusion financière. Cet indice offre l'avantage d'être comparable dans le temps et entre pays. Il constitue également un outil pertinent pour suivre les progrès des initiatives politiques en faveur de l'inclusion financière sur une période donnée. Plus encore, un tel indice présente un intérêt majeur pour la recherche empirique, notamment pour analyser la relation entre le développement économique et l'inclusion financière (Sarma, 2008).

Dans ce contexte, la présente étude vise à combler le vide empirique relatif à la mesure globale de l'inclusion financière en Guinée en appliquant l'IFI élaboré par Sarma (2008). Cette étude constitue la première tentative empirique de la détermination d'un IFI pour la Guinée. Jusqu'à présent, aucune recherche, à notre connaissance, n'avait proposé une mesure synthétique et multidimensionnelle de l'inclusion financière adaptée au contexte guinéen, malgré l'importance reconnue de cette question pour le développement économique et social. L'objectif est de fournir un outil analytique capable d'évaluer de manière synthétique les différentes dimensions de l'inclusion financière, d'apprécier son évolution et d'éclairer la prise de décision publique.

La suite de l'article est structurée comme suit : la section 2 présente une revue de la littérature ; la section 3 décrit la méthodologie pour le calcul de l'indice ; la section 4 présente l'essai de quantification de l'inclusion financière ; la section 5 présente une analyse comparative de l'IFI entre la Guinée et certains pays d'Afrique subsaharienne ; enfin, la dernière section conclut l'étude.

2. Revue de la littérature

L'inclusion financière ou a l'inverse l'exclusion financière a été définie dans la littérature dans le contexte d'une question plus large d'inclusion ou d'exclusion sociale au sein d'une société. Le terme « exclusion financière » a été utilisé pour la première fois en 1993 par Leyshon et Thrift, qui s'inquiétaient de l'accès limité des populations aux services bancaires, ce qui a entraîné la fermeture de nombreuses agences bancaires. En 1999, Kempson et Whyley ont défini l'exclusion financière dans un sens plus large, faisant référence aux personnes exclues de l'accès aux services et produits financiers traditionnels. Plus récemment, Prabhakar (2019) a défini l'exclusion financière comme l'incapacité d'accéder aux services financiers nécessaires sous une forme appropriée.

Kempson et al. (2004) ont identifié six raisons communes d'exclusion financière, bien que l'ampleur de l'incidence varie d'un pays à l'autre. Ainsi, ces obstacles incluent les exigences d'identité ; les termes et conditions des

comptes bancaires, les niveaux de frais bancaires, l'accès physique aux banques, des influences psychologiques et culturelles et la facilité d'utilisation des services bancaires. Par ailleurs, Chakravarty (2010) a distingué ces obstacles en deux catégories : ceux liés à l'offre, qui doivent être atténués par les institutions financières, et ceux liés à la demande, que doivent surmonter les individus exclus financièrement. En conséquence, la connaissance de ces obstacles permet, une fois l'inclusion financière mesurée, d'analyser l'efficacité des politiques publiques et du cadre institutionnel pour réduire l'exclusion financière.

Cette conceptualisation de l'exclusion financière est directement liée à la manière dont on peut mesurer l'inclusion financière. En effet, la littérature sur ce sujet est relativement récente mais en pleine expansion, et la définition retenue influence fortement les méthodes de mesure. Ainsi, certaines études ont tenté de quantifier l'inclusion financière en se limitant à la proportion de la population adulte ou des ménages disposant d'un compte bancaire, c'est-à-dire ayant accès à des services financiers formels. Cependant, cette approche, bien que simple, ne capture qu'une dimension de l'inclusion financière, l'accès, et néglige des aspects essentiels tels que l'utilisation effective et la disponibilité des services financiers (Sarma, 2012).

Kempson et al. (2004) introduisent la notion de « sous-bancarisés » ou « marginalement bancarisés » pour désigner les individus qui, bien que titulaires d'un compte bancaire, n'en font pas un usage suffisant. En outre, une vaste enquête menée auprès de ménages à faible revenu à Washington D.C., Los Angeles et Chicago aux États-Unis, Seidman et al. (2005) montrent que les deux tiers de la population bancarisée utilisaient néanmoins des services financiers informels, allant de l'achat de mandats et de l'envoi de fonds en dehors du système bancaire à l'utilisation de prêteurs sur salaire, de monts-de-piété ou de prêteurs sur titre automobile comme principales sources de crédit.

Par ailleurs, Honohan (2008) a tenté de combiner des informations issues d'enquêtes et des données secondaires sur le nombre de comptes bancaires afin d'estimer économétriquement la proportion de ménages ou d'adultes ayant accès aux services financiers dans environ 160 pays. De même, Diniz et al. (2011) présentent une étude de cas intéressante montrant comment les « bancarisés » (c'est-à-dire les personnes disposant d'un compte courant ou d'épargne) d'Autazes, une région amazonienne, trouvaient extrêmement coûteux et chronophages d'utiliser leurs services bancaires avant 2002, période durant laquelle aucune infrastructure bancaire locale n'était disponible.

La littérature sur l'inclusion financière montre que les méthodes traditionnelles de mesure présentent des limites importantes. La plupart des

études se contentent de mesurer l'accès aux services financiers, par exemple la proportion de la population adulte ou des ménages disposant d'un compte bancaire. Or, cette approche ne capture qu'une dimension de l'inclusion financière et néglige des aspects essentiels tels que la disponibilité réelle des services et leur utilisation effective. De plus, les enquêtes nationales permettant de collecter ces données sont rares, coûteuses et rarement réalisées à intervalles réguliers, ce qui rend difficile l'évaluation de l'évolution de l'inclusion financière dans le temps ou la comparaison entre pays. Des situations paradoxales peuvent également apparaître, comme dans le cas des « sous-bancarisés », qui disposent d'un compte bancaire mais continuent à utiliser des services informels par manque d'accès pratique ou de confiance dans le système bancaire.

Face à ces limites, Sarma (2008) propose un IFI multidimensionnel qui intègre trois composantes : la pénétration, la disponibilité et l'utilisation des services financiers. L'avantage de cet indice est de fournir une mesure synthétique et comparable dans le temps et entre pays, tout en reflétant de manière plus complète le degré réel d'inclusion financière. Il permet également de suivre les progrès des politiques publiques et de servir de base à l'analyse empirique du lien entre inclusion financière et développement économique. Si dans certains pays d'Afrique subsaharienne

Dans le cas guinéen, l'application de cet indice revêt une importance particulière. Malgré la reconnaissance institutionnelle de l'inclusion financière et la création de l'ANIES, aucune étude empirique n'avait jusqu'ici tenté de mesurer le niveau global d'inclusion financière dans le pays. L'IFI constitue donc le premier outil permettant d'évaluer de manière synthétique la situation de la Guinée, d'identifier les lacunes des politiques publiques et de fournir un support décisionnel aux autorités pour renforcer la pénétration, la disponibilité et l'utilisation des services financiers, en vue de promouvoir le développement économique et social.

3. Méthodologie

Étant donné qu'un système financier inclusif doit être évalué selon plusieurs dimensions, nous adoptons une approche multidimensionnelle pour construire l'IFI pour la Guinée, conformément à la méthodologie développée par Sharma (2008). Cette approche s'inspire des méthodes utilisées par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour le calcul de l'indice de développement humain (IDH).

3.1. La normalisation des dimensions

La première étape consiste à transformer chaque variable brute en un indice de dimension compris entre 0 et 1. Cette opération de normalisation est indispensable car les variables utilisées pour mesurer l'inclusion

financière sont exprimées dans des unités différentes (pourcentages, ratios, nombres absolus, montants monétaires, etc.).

Conformément à la méthode de Sarma (2008), l'IFI est construit en commençant par le calcul d'un indice de dimension pour chaque dimension de l'inclusion financière. L'indice la i[e] dimension, d_i, est calculé à l'aide de la formule suivante :

$$d_i = \frac{A_i - m_i}{M_i - m_i} \qquad (eq\ 1)$$

où :

1. A_i= valeur réelle de la dimension i
2. m_i= valeur minimale de la dimension i
3. M_i= valeur maximale de la dimension i

La formule (eq 1) garantit que $0 \leq d_i \leq 1$. Plus la valeur de d_i est élevée, plus le pays est performant dans la dimension i. Si l'on considère n dimensions de l'inclusion financière, alors, un pays i sera représenté par un point $D_i = (d_1, d_2, d_3, \dots, d_n)$ dans l'espace cartésien à n dimensions.

Dans cet espace à n dimensions, le point $O = (0,0,0, \dots,0)$ représente la situation la plus défavorable, tandis que le point $I = (1,1,1, \dots,1)$ représente la performance maximale dans toutes les dimensions. Autrement dit, une valeur de d_i proche de 0 traduit une faible performance dans la dimension considérée, tandis qu'une valeur proche de 1 indique une performance élevée. Cette étape garantit l'homogénéité des unités de mesure et rend possible l'agrégation des différentes dimensions.

3.2. Représentation géométrique multidimensionnelle

L'indice d'inclusion financière, IFI_i, pour le pays i, est alors mesuré par la distance euclidienne inverse normalisée du point D_i par rapport au point idéal $I = (1,1,1, \dots,1)$. La formule exacte est :

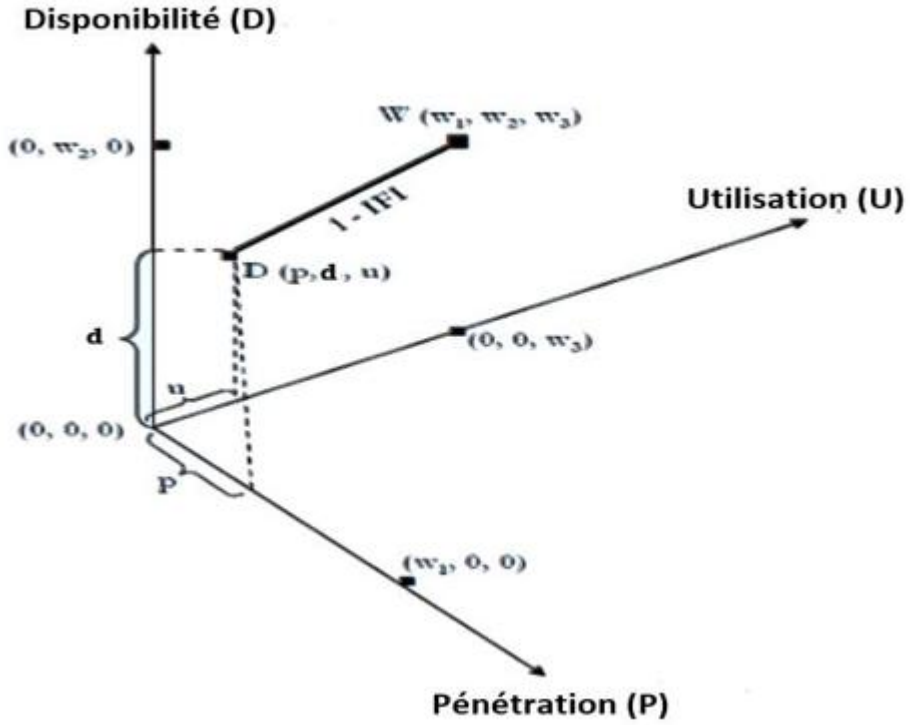
$$IFI_i = 1 - \sqrt{\frac{(1-d_1)^2 + (1-d_2)^2 + \cdots + (1-d_n)^2}{n}} \qquad (eq\ 2)$$

Dans la formule (eq 2), le numérateur du second terme correspond à la distance euclidienne de D_i par rapport au point idéal I. En normalisant cette distance par n et en la soustrayant de 1, on obtient la distance inverse normalisée. La normalisation est effectuée afin que la valeur soit comprise entre 0 et 1, et l'utilisation de la distance inverse permet de faire en sorte qu'une valeur plus élevée de l'IFI corresponde à un niveau plus élevé d'inclusion financière.

Selon Sarma (2008), l'IFI peut s'interpréter à travers trois niveaux respectifs :

1. Si 0 ≤ IFI < 0,3, le pays considéré présente un niveau faible d'inclusion financière.
2. Si 0,3 ≤ IFI < 0,5, le pays considéré présente un niveau moyen d'inclusion financière.
3. Si 0,5 ≤ IFI ≤ 1, le pays considéré présente un niveau élevé d'inclusion financière.

Graphique 1 : IFI dans un espace tridimensionnel



Source : auteurs

Dans cet espace tridimensionnel :

1. L'axe P représente la dimension de la pénétration (accès aux services financiers).
2. L'axe D correspond à la disponibilité des services financiers.
3. L'axe U traduit leur niveau d'utilisation effective.

Le point O (0,0,0) représente la situation d'exclusion financière totale. Le point W (w_1, w_2, w_3) correspond au point idéal, où chaque dimension atteint sa valeur maximale normalisée. Le point D (p, d, u) représente la position d'un pays donné selon ses scores normalisés dans les trois dimensions. La distance entre le point D (p, d, u) et le point idéal W (w_1, w_2, w_3) correspond à la distance euclidienne utilisée dans la formule (eq. 2). Le segment noté, 1 – IFI, illustre cette distance normalisée. Plus cette

distance est faible, plus le pays est proche de la situation idéale d'inclusion financière complète, et plus la valeur de l'IIF est élevée.

3.3. Propriétés et interprétation de l'indice d'inclusion financière

Cette méthode présente plusieurs propriétés :

1. Neutralité dimensionnelle : chaque dimension contribue explicitement à l'indice final.
2. Comparabilité internationale : la normalisation facilite les comparaisons entre les pays ayant des structures économiques différentes.
3. Sensibilité aux déséquilibres : l'utilisation de la distance euclidienne pénalise les performances déséquilibrées. Un pays ne peut pas compenser une très faible performance par une excellente performance dans une autre dimension sans en subir l'effet sur la distance globale.
4. Cohérence temporelle. Si les bornes minimales et maximales sont fixées de manière cohérente, l'indice permet d'analyser l'évolution de l'inclusion financière dans le temps.

D'un point de vue économique, l'IFI mesure le degré de proximité d'un pays par rapport à une situation théorique d'inclusion financière totale. Il constitue donc un indicateur synthétique de développement financier inclusif, complémentaire des indicateurs traditionnels de profondeur ou de stabilité financière.

En définitive, l'IFI agrège plusieurs dimensions essentielles de l'inclusion financière à partir d'indices normalisés compris entre 0 et 1. Il fournit une mesure globale, cohérente et interprétable du niveau moyen d'inclusion financière d'un pays, tout en tenant compte de la nature multidimensionnelle du phénomène. Cet outil s'avère particulièrement utile pour l'évaluation des politiques publiques, l'identification des écarts structurels et l'orientation des stratégies visant à renforcer l'accès et l'usage des services financiers formels.

4. Essai de quantification de l'inclusion financière en Guinée

Dans le cadre de ce travail, une attention particulière a été accordée à la sélection, à l'harmonisation et à l'agrégation des indicateurs afin de construire une mesure synthétique et robuste de l'inclusion financière. Les données utilisées proviennent de la base *Financial Access Survey (FAS)* du Fonds monétaire international et couvrent la période allant de 2004 à 2024.

Conformément à l'approche multidimensionnelle de Sarma (2008), trois dimensions sont retenues pour mesurer l'inclusion financière : la pénétration des services bancaires, la disponibilité des infrastructures bancaires et l'utilisation des services financiers.

La dimension de pénétration est mesurée par le nombre de succursales bancaires pour 100 000 adultes. Elle renseigne sur l'étendue de l'accès physique au système bancaire formel.

La dimension de disponibilité est mesurée par le nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) pour 100 000 adultes. Elle permet d'apprécier la disponibilité des infrastructures facilitant l'accès aux services bancaires.

La dimension d'utilisation est mesurée à partir des indicateurs relatifs aux dépôts et aux crédits bancaires, rapportés au produit intérieur brut (PIB). Elle vise à apprécier l'intensité du recours aux services bancaires formels.

Les indicateurs retenus sont exprimés dans des unités différentes. Afin de permettre leur agrégation, ils sont transformés en indices partiels normalisés compris entre 0 et 1. Les valeurs brutes, les unités de mesure, les bornes de normalisation et les calculs intermédiaires sont présentés dans les tableaux de résultats.

Il convient de souligner que ces indicateurs décrivent principalement l'accès aux infrastructures bancaires et l'utilisation des services bancaires formels. Ils ne couvrent pas l'ensemble des formes d'inclusion financière, notamment les services financiers numériques et les services de monnaie électronique

La dimension d'utilisation est construite à partir de deux indicateurs : les dépôts bancaires rapportés au PIB et les crédits bancaires rapportés au PIB. Leur agrégation permet de construire une mesure synthétique de l'intensité d'utilisation des services bancaires. Cette agrégation permet de considérer conjointement les deux principales formes d'intermédiation bancaire. Toutefois, elle doit être interprétée avec prudence, car elle mesure l'importance des dépôts et des crédits relativement au PIB et ne renseigne pas directement sur la proportion de la population ayant effectivement recours aux services bancaires.

Afin de garantir la reproductibilité des résultats, les calculs sont réalisés en plusieurs étapes : identification des valeurs brutes, détermination des bornes minimales et maximales, calcul des indices partiels, calcul des écarts au point idéal, puis agrégation par la distance euclidienne inverse normalisée.

Les tableaux 1 à 3 présentent les valeurs brutes, les indices partiels et les résultats de l'IFI pour l'analyse historique. Les tableaux 4 à 6 présentent les données et les résultats de l'analyse comparative régionale. Ces tableaux permettent de suivre les étapes du calcul et de vérifier les résultats obtenus.

Les résultats doivent être interprétés en tenant compte du référentiel de normalisation utilisé. L'indice ne constitue pas une mesure directe de la proportion de personnes financièrement incluses, mais un indicateur synthétique des performances relatives des dimensions bancaires retenues.

Tableau 1 : Valeurs réelles, valeur minimale et maximale des dimensions

Années	Pénétration	Disponibilité	Utilisation (pourcentage agrégé des dépôts et crédit par rapport au PIB)
2004	0,7265085	0,08072317	5,20293833
2005	0,71195561	0,23731854	4,67206085
2006	0,81260293	0,25151995	5,13328424
2007	0,88595414	0,3204515	4,91804012
2008	1,09992669	0,43997068	4,82210572
2009	1,28325365	0,53468902	7,9971223
2010	1,40333054	0,72765287	9,68195243
2011	1,54851419	0,95940553	13,4186626
2012	1,70045837	1,16088985	12,8039119
2013	1,76374802	1,41417634	21,0143425
2014	2,36198264	1,75990863	25,5394823
2015	2,6228663	2,15824427	26,6784353
2016	2,60420228	2,32777857	25,8980777
2017	2,62809824	2,33137747	24,5594798
2018	2,66238562	2,38791288	24,6009025
2019	2,62421635	2,43772382	26,9076628
2020	2,63704319	2,45606964	28,5523173
2021	2,59725008	2,49687326	26,4391738
2022	2,70321149	2,65450498	34,8927475
2023	2,76457516	2,6346165	30,8741502
2024	2,77525896	2,64911082	32,3817445
Max(Mi)	2,77525896	2,65450498	34,8927475
min(mi)	0,71195561	0,08072317	4,67206085

Source : Auteurs

La normalisation des dimensions est effectuée selon la méthode min-max (Cf. eq 1). Dans l'analyse historique de la Guinée, les bornes minimales et maximales sont déterminées à partir des valeurs observées sur la période 2004-2024. Cette normalisation permet de mesurer les progrès du pays par rapport à sa propre trajectoire historique.

Dans l'analyse comparative régionale (Cf. Tableau 6) les bornes minimales et maximales sont déterminées à partir des valeurs observées parmi les pays d'Afrique subsaharienne retenus pour l'année 2022. Cette seconde normalisation permet de positionner la Guinée par rapport aux autres pays de l'échantillon.

Les deux procédures reposent sur des référentiels distincts. Par conséquent, les indices obtenus dans l'analyse historique et dans l'analyse régionale ne sont pas directement comparables. Une valeur élevée dans l'analyse historique indique que les dimensions mesurées se rapprochent de leurs valeurs maximales observés en Guinée sur la période étudiée. Elle ne signifie pas nécessairement que le pays atteint un niveau absolu élevé d'inclusion financière ou qu'il présente de bonnes performances par rapport aux autres pays.

Le choix de la normalisation min-max présente toutefois une limite : les valeurs de l'indice dépendent de l'échantillon et des bornes retenues. Une modification des bornes peut entraîner une modification des indices normalisés, même lorsque les valeurs brutes demeurent inchangées.

À partir des données du tableau 1, on observe une amélioration continue des trois dimensions fondamentales de l'inclusion financière, à savoir la pénétration, la disponibilité et l'utilisation des services financiers. La pénétration bancaire, augmente de manière soutenue, traduisant un élargissement de l'accès au système financier formel. De même, la disponibilité des services financiers, connaît une progression constante, signe d'un renforcement de l'infrastructure bancaire nationale. Enfin, l'utilisation des services financiers, affiche une croissance particulièrement marquée à partir de 2013, témoignant d'une intensification de l'activité financière.

En appliquant la démarche mathématique pour le calcul des indices partiels suivant la formule (1), on obtient les résultats suivants :

Tableau 2 : Calcul des indices partiels normalisés d'IFI

Années	Indice pénétration (D1)	Indice Disponibilité (D2)	Indice Utilisation (D3)
2004	0,0070532	0	0,01756669
2005	0	0,06084252	0
2006	0,0487797	0,06636024	0,01526184
2007	0,08433008	0,09314245	0,00813943
2008	0,18803395	0,13957963	0,00496497
2009	0,27688514	0,17638086	0,11002601
2010	0,33508157	0,25135375	0,16577689
2011	0,40544624	0,34139738	0,28942432
2012	0,47908746	0,41968075	0,26908227
2013	0,5097614	0,51809099	0,54076474
2014	0,79970162	0,65241951	0,69050123
2015	0,92614142	0,80718618	0,7281891
2016	0,91709572	0,87305591	0,70236713
2017	0,92867713	0,8744542	0,65807303
2018	0,94529484	0,89642009	0,65944371
2019	0,92679573	0,9157733	0,73577421
2020	0,93301239	0,92290126	0,7901957
2021	0,91372627	0,93875483	0,72027195
2022	0,9650815	1	1
2023	0,99482199	0,99227266	0,86702495
2024	1	0,99790419	0,91691112

Source : Auteurs

Le tableau 2 donne des indices partiels relativement faibles entre 2004 et 2010, ce qui traduit un niveau limité d'inclusion financière. À partir de 2011, une accélération notable est observée dans les trois dimensions. La pénétration et la disponibilité progressent rapidement, tandis que l'utilisation des services financiers s'améliore de manière significative, surtout après 2013. En 2022, les indices de disponibilité et d'utilisation atteignent leur

valeur maximale normalisée, indiquant que ces dimensions ont atteint leur niveau le plus élevé sur l'ensemble de la période étudiée.

Après le calcul des indices partiels, l'IFI peut être facilement mesuré en appliquant la formule (2). Le tableau 3 représente la transformation finale des données et présente les valeurs l'IFI.

Tableau 3 : Calcul de l'indice d'inclusion financière

Années	$(1-D1)^2$	$(1-D2)^2$	$(1-D3)^2$	IFI
2004	0,98594335	1	0,96517521	0,00818037
2005	1	0,88201677	1	0,0198611
2006	0,90482006	0,87168319	0,96970924	0,04323244
2007	0,83845141	0,82239062	0,98378738	0,06109471
2008	0,65928887	0,74032322	0,99009471	0,1074929
2009	0,5228951	0,67834849	0,79205371	0,18487275
2010	0,44211652	0,56047121	0,69592819	0,247556
2011	0,35349418	0,43375741	0,5049178	0,343705
2012	0,27134987	0,33677043	0,53424073	0,38292058
2013	0,24033388	0,23223629	0,21089703	0,52269255
2014	0,04011944	0,1208122	0,09578949	0,70747016
2015	0,00545509	0,03717717	0,07388117	0,80292689
2016	0,00687312	0,0161148	0,08858533	0,8071501
2017	0,00508695	0,01576175	0,11691405	0,78570834
2018	0,00299265	0,0107288	0,11597859	0,7920737
2019	0,00535886	0,00709414	0,06981527	0,83440182
2020	0,00448734	0,00594422	0,04401785	0,8652788
2021	0,00744316	0,00375097	0,07824778	0,82733278
2022	0,0012193	0	0	0,97983979
2023	2,6812E-05	5,9712E-05	0,01768236	0,92303922
2024	0	4,3924E-06	0,00690376	0,95201335

Source : Auteurs

Les résultats du tableau 3 montrent une progression importante de l'IFI calculé pour la Guinée sur la période 2004-2024. L'indice passe de 0,008 en 2004 à 0,952 en 2024, avec une valeur maximale de 0,980 en 2022.

Cette évolution traduit une amélioration des trois dimensions retenues, à savoir la pénétration bancaire, la disponibilité des infrastructures bancaires et l'utilisation des services financiers. Toutefois, ces résultats doivent être interprétés au regard de la méthode de normalisation adoptée.

En effet, les bornes minimales et maximales utilisées pour cette analyse sont calculées à partir des valeurs observées en Guinée sur la période 2004-2024. Par conséquent, l'IFI historique mesure principalement le degré de progression des indicateurs bancaires du pays par rapport à ses propres performances passées.

Ainsi, le franchissement du seuil de 0,5 en 2013, puis l'atteinte d'une valeur proche de 1 en 2022, ne signifie pas que la Guinée a atteint un niveau absolu élevé d'inclusion financière. Ces résultats indiquent plutôt que les

indicateurs bancaires retenus ont enregistré des performances proches de leurs maxima historiques.

L'amélioration observée constitue donc un signe de progrès relatif du système bancaire guinéen, sans permettre à elle seule de conclure que la majorité de la population bénéficie effectivement d'un accès satisfaisant aux services financiers formels.

Graphique 2: Évolution de l'indice d'inclusion financière en Guinée de 2004 à 20024



Source : Auteurs

L'IFI présenté dans le tableau 3 est directement illustré par le graphique 1, ce qui facilite une lecture de son évolution sur la période allant de 2004 à 2024. La représentation graphique reprend fidèlement les valeurs calculées dans le tableau 3 et met en évidence la dynamique temporelle du processus d'inclusion financière en Guinée.

Dans une première phase (2004–2010), la courbe de l'IFI évolue à un niveau très faible. Elle progresse lentement mais demeure en dessous du seuil de 0,3, ce qui correspond à un faible niveau d'inclusion financière selon Sarma (2008). Cette situation s'explique par des niveaux encore réduits de pénétration bancaire, une disponibilité limitée des infrastructures financières et une utilisation modeste des services financiers, comme le montrent les indices partiels du tableau 2.

À partir de 2011, le graphique 1 montre une accélération notable. L'IFI dépasse le seuil de 0,3, marquant le passage à un niveau d'inclusion financière moyen selon la classification de Sarma (2008). Cette progression reflète l'amélioration conjointe des trois dimensions. Toutefois, une rupture plus marquée apparaît dès 2013. La courbe franchit le seuil de 0,5 et entre dans la catégorie d'inclusion élevée selon Sarma (2008). Entre 2013 et 2016, l'IFI enregistre une hausse rapide, dépassant 0,8. Cette évolution traduit une progression simultanée et significative des indices partiels, notamment de l'utilisation des services financiers qui devient un facteur déterminant de la dynamique globale.

La période allant de 2017 à 2021 correspond à une phase de consolidation. Le graphique montre de légères fluctuations autour d'un niveau élevé (entre 0,8 et 0,86), indiquant une stabilisation plutôt qu'une croissance rapide. Les acquis en matière de pénétration et de disponibilité sont maintenus, tandis que l'utilisation continue de soutenir l'indice global.

En 2022, la valeur de l'indice d'inclusion financière est de 0,98, ce qui correspondant à la valeur la plus élevé de l'IFI en Guinée. Par ailleurs, cette valeur ne doit pas être interprétée comme indiquant que 98 % de la population guinéenne est financièrement incluse, ni comme une mesure exhaustive du niveau global d'inclusion financière dans le pays. Elle indique plutôt que, selon les indicateurs bancaires retenus et les bornes de normalisation propres à la Guinée sur la période 2004–2024, le niveau observé en 2022 se rapproche des valeurs maximales enregistrées pour les dimensions mesurées.

Le graphique 1 constitue la représentation visuelle des résultats numériques du tableau 3 et met en évidence trois grandes phases : une phase de faible inclusion (2004–2010), une phase de transition vers un niveau moyen (2011–2012) et une phase d'inclusion élevée à partir de 2013. L'ensemble des analyses montre une transformation progressive et profonde du système financier guinéen, caractérisée par un élargissement soutenu de l'accès, de l'offre et de l'utilisation des services financiers au cours des deux dernières décennies. Toutefois, cette performance reste relative à la normalisation interne des données et n'exclut pas la persistance de défis structurels, notamment les disparités régionales qui feront l'objet de la section suivante.

Toutefois, ces résultats doivent être interprétés avec prudence. L'indice repose sur des indicateurs essentiellement bancaires et ne prend pas directement en compte les services financiers numériques, notamment le mobile money et les comptes de monnaie électronique. Or, ces services constituent des mécanismes importants d'accès aux services financiers dans le contexte africain, où une partie de la population peut recourir aux solutions numériques sans nécessairement disposer d'un compte bancaire traditionnel ou utiliser les infrastructures bancaires classiques.

Par ailleurs, la base de données utilisée présente deux limites majeures en matière de disponibilité des indicateurs d'inclusion financière numérique. Premièrement, les indicateurs relatifs à ces services, notamment les comptes de mobile money, ne sont collecté pour certains pays qu'à partir de 2012 pour certains pays et à partir de 2015 pour d'autres. Deuxièmement, un nombre important de données concernant les indicateurs d'inclusion financière numérique est manquant pour plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, y compris la Guinée. Cette situation ne permet pas d'intégrer

ces indicateurs de manière homogène dans le calcul de l'indice sur l'ensemble de la période étudiée.

Ainsi, les résultats témoignent d'une amélioration relative des infrastructures et de l'utilisation des services bancaires traditionnels en Guinée, mais ils ne permettent pas d'appréhender pleinement les évolutions de l'inclusion financière liées aux services numériques, ni les éventuelles disparités entre les populations ayant accès aux services bancaires et celles qui recourent principalement aux solutions financières numériques.

5. Analyse comparative de l'IFI des pays d'Afrique subsaharienne

La présente section se concentre sur la comparaison de l'inclusion financière de la Guinée avec celle des pays d'ASS en 2022, année où l'IFI guinéen atteint son niveau maximal sur la période allant de 2004 à 2024. Cette analyse permet de situer la Guinée dans le contexte régional et d'apprécier les écarts existants avec d'autres économies de la région. Elle s'appuie sur l'étude des trois dimensions clés de l'inclusion financière : la pénétration bancaire, la disponibilité des infrastructures financières et l'utilisation des services financiers, afin de fournir une lecture quantitative et visuelle du positionnement du pays. Cette démarche comparative constitue un outil essentiel pour comprendre comment la Guinée se positionne par rapport aux standards régionaux et analyser la dynamique de son système financier au regard des évolutions observées dans d'autres pays subsahariens.

Tableau 4 : Valeurs réelles, valeur minimale et maximale des dimensions

Pays	Pénétration	Disponibilité	Utilisation (pourcentage agrégé des dépôts et crédit par rapport au PIB)
Cap-Vert	35,1383341	56,0099761	140,009115
Maurice	14,4310827	41,7939148	172,829279
Seychelles	31,4037475	75,368994	38,7074611
Namibie	8,46790663	68,4627484	110,625346
Afrique du Sud	8,47699623	46,9128634	100,612724
Djibouti	9,17428887	15,206698	107,088107
Botswana	8,30907327	38,1489568	52,469574
Sénégal	5,205386	6,79773127	89,1899875
Togo	4,82138605	6,91924105	89,5255572
Royaume du Lesotho	3,65065157	14,061769	61,804203
Gambie	5,80399521	8,51252631	56,5894665
République du Mozambique	3,73828032	8,75046868	68,2508948
Angola	7,53852522	16,2251008	27,5354694
Kenya	4,50623778	6,84864803	63,966902
Burkina Faso	2,91338907	4,39345304	78,0406729
Mali	3,98822611	4,32193482	70,4414512
Côte d'Ivoire	3,90263006	7,02135032	60,4571146
Ghana	6,10792435	11,3598329	37,0991061
République du Congo	3,9207545	13,4828824	41,1579878
Nigéria	3,5087404	14,0009936	36,11612
Bénin	2,80013139	3,82977612	59,8416248

Guinée-Bissau	3,30830053	7,40429165	45,0738639
République de Guinée équatoriale	5,24909631	11,6547732	23,3657606
Zambie	2,66372651	7,99117953	40,382886
Rwanda	3,1508229	4,11028401	42,3712755
Union des Comores	5,00438846	6,5442003	21,2458584
République-Unie de Tanzanie	2,3578807	5,63888118	32,4180586
Guinée	2,70321149	2,65450498	34,8927475
Ouganda	2,31500562	3,63190227	29,9517063
Niger	1,59758044	2,02510196	27,6278601
République du Soudan du Sud	1,48805552	0,79772048	13,5641489
Max(Mi)	35,1383341	75,368994	172,829279
Min(mi)	1,48805552	0,79772048	13,5641489

Source : Auteurs

Le tableau 4 met en évidence d'importantes disparités dans les niveaux d'inclusion financière en ASS en 2022 à partir des valeurs réelles des trois dimensions (pénétration, disponibilité et utilisation). Certains pays comme Cap-Vert, Maurice et Seychelles affichent des performances élevées, traduisant une forte profondeur financière et une infrastructure bancaire développée. À l'opposé, plusieurs pays à faible revenu présentent des niveaux beaucoup plus modestes. Dans ce contexte, la Guinée se situe dans le groupe des pays à faible densité bancaire et à intermédiation financière limitée.

Tableau 5 : Calcul des indices partiels normalisés d'IFI

Pays	Indice pénétration (D1)	Indice Disponibilité (D2)	Indice Utilisation (D3)
Cap-Vert	1	0,74039577	0,7939275
Maurice	0,38463358	0,54975854	1
Seychelles	0,88901766	1	0,15787079
Namibie	0,20742328	0,90738732	0,60943157
Afrique du Sud	0,2076934	0,61840358	0,54656393
Djibouti	0,22841515	0,19322424	0,58722181
Botswana	0,20270316	0,50087969	0,24428087
Sénégal	0,11046953	0,08046008	0,47484241
Togo	0,09905804	0,08208953	0,4769494
Royaume du Lesotho	0,06426681	0,17787075	0,3028915
Gambie	0,12825866	0,10345547	0,27014901
République du Mozambique	0,06687091	0,10664627	0,34336924
Angola	0,17980445	0,20688101	0,08772366
Kenya	0,08969264	0,08114288	0,31647074
Burkina Faso	0,04235726	0,04821874	0,40483767
Mali	0,07429866	0,04725968	0,35712339
Côte d'Ivoire	0,07175496	0,08345881	0,29443335
Ghana	0,13729066	0,14163782	0,14777219
République du Congo	0,07229358	0,17010789	0,17325725
Nigéria	0,06004957	0,17705575	0,14160018
Bénin	0,03899153	0,04065983	0,29056879
Guinée-Bissau	0,05409301	0,08859405	0,19784441
République de Guinée équatoriale	0,11176849	0,14559296	0,06154274
Zambie	0,03493793	0,09646421	0,16839051
Rwanda	0,04941318	0,04442144	0,18087529

Union des Comores	0,1044964	0,07706023	0,04823221
République-Unie de Tanzanie	0,02584897	0,06491991	0,11838065
Guinée	0,03611132	0,02489946	0,13391882
Ouganda	0,02457484	0,03800635	0,10289482
Niger	0,0032548	0,01645917	0,08830377
République du Soudan du Sud	0	0	0
Max(Mi)	35,1383341	75,368994	172,829279
Min(mi)	1,48805552	0,79772048	13,5641489

Source : Auteurs

Le tableau 5, fondé sur les indices partiels normalisés, confirme les écarts observés dans les données brutes (cf. tableau 4) et permet une lecture comparative plus précise des performances relatives. Les pays les mieux classés présentent des indices proches de 1 sur au moins une dimension, traduisant une inclusion financière consolidée et équilibrée. En revanche, la Guinée enregistre des valeurs faibles pour la pénétration et la disponibilité, tandis que l'utilisation affiche un niveau légèrement supérieur mais demeure modeste à l'échelle régionale. Cette configuration révèle une inclusion financière encore fragile et déséquilibrée, où l'amélioration de l'usage des services financiers n'est pas encore pleinement soutenue par une expansion suffisante des services financiers.

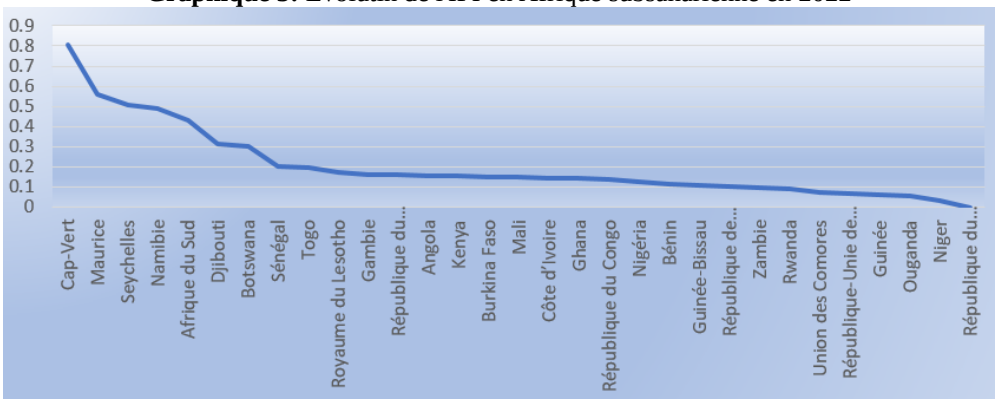
Tableau 6 : Calcul de l'indice d'inclusion financière

Pays	$(1-D1)^2$	$(1-D2)^2$	$(1-D3)^2$	IFI	Rang
Cap-Vert	0	0,06739436	0,04246588	0,80863627	1
Maurice	0,37867583	0,20271737	0	0,55977536	2
Seychelles	0,01231708	0	0,7091816	0,50959245	3
Namibie	0,62817786	0,00857711	0,1525437	0,48706769	4
Afrique du Sud	0,62774975	0,14561582	0,20560427	0,42875287	5
Djibouti	0,59534318	0,65088713	0,17038583	0,31282798	6
Botswana	0,63568225	0,24912108	0,5711114	0,30336171	7
Sénégal	0,79126446	0,84555366	0,27579049	0,20154136	8
Togo	0,81169642	0,84255964	0,27358193	0,19836875	9
Royaume du Lesotho	0,8755966	0,6758965	0,48596026	0,17589374	10
Gambie	0,75993296	0,8037921	0,53268246	0,16405592	11
République du Mozambique	0,8707299	0,79808089	0,43116396	0,163345	12
Angola	0,67272075	0,62903773	0,83224812	0,1565929	13
Kenya	0,82865949	0,84429842	0,46721225	0,15537579	14
Burkina Faso	0,91707962	0,90588757	0,3542182	0,14810302	15
Mali	0,85692297	0,90771412	0,41329034	0,14795786	16
Côte d'Ivoire	0,86163885	0,84004775	0,4978243	0,14374636	17
Ghana	0,74426741	0,73678564	0,72629224	0,14222278	18
République du Congo	0,86063921	0,68872092	0,68350357	0,13727878	19
Nigéria	0,8835068	0,67723723	0,73685025	0,124863	20
Bénin	0,92353728	0,92033355	0,50329264	0,11547311	21
Guinée-Bissau	0,89474003	0,8306608	0,6434536	0,1113954	22
République de Guinée équatoriale	0,78895522	0,73001138	0,88070204	0,10563456	23
Zambie	0,9313448	0,81637692	0,69157434	0,09828015	24
Rwanda	0,9036153	0,91313038	0,67096529	0,0893755	25
Union des Comores	0,8019267	0,85181781	0,90586192	0,07631058	26
République-Unie de Tanzanie	0,94897022	0,87437477	0,77725268	0,06894367	27

Guinée	0,92908139	0,95082106	0,75009661	0,06369537	28
Ouganda	0,95145425	0,92543179	0,8047977	0,05454002	29
Niger	0,99350099	0,96735256	0,83119002	0,03528181	30
République du Soudan du Sud	1	1	1	0	31

Source : Auteurs

Graphique 3: Evolutin de l'IFI en Afrique subsaharienne en 2022



Source : Auteurs

L'analyse comparative réalisée pour l'année 2022 situe la Guinée à la 28e place parmi les 31 pays d'Afrique subsaharienne retenus (Cf. tableau 6), avec un indice d'inclusion financière de 0,064. Ce résultat indique une position relativement faible de la Guinée au regard des dimensions bancaires mesurées dans l'étude. Cependant, cette comparaison doit être interprétée en tenant compte de deux limites importantes. Premièrement, les indices calculés pour l'analyse historique et l'analyse régionale reposent sur des bornes de normalisation différentes. Dans l'analyse historique, les valeurs minimales et maximales sont déterminées à partir des observations enregistrées en Guinée entre 2004 et 2024, tandis que l'analyse régionale repose sur les valeurs minimales et maximales observées parmi les 31 pays étudiés en 2022. Les deux indices ne sont donc pas directement comparables. La valeur de 0,980 obtenue en 2022 dans l'analyse historique ne contredit pas la valeur de 0,064 obtenue dans l'analyse régionale, puisque ces deux scores sont calculés à partir de référentiels différents. Deuxièmement, l'indice régional repose également sur des indicateurs bancaires traditionnels et ne prend pas en compte les services financiers numériques, notamment le mobile money. La disponibilité insuffisante des données relatives à ces services dans plusieurs pays de la région, y compris la Guinée, limite la possibilité d'évaluer de manière homogène leur contribution à l'inclusion financière.

Les données manquantes peuvent également affecter la représentativité de la comparaison régionale. En effet, les pays pour lesquels les indicateurs numériques sont disponibles ne constituent pas

nécessairement un échantillon représentatif de l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne. L'absence de données ne peut donc être assimilée à une absence de services financiers numériques ou à un faible niveau d'utilisation de ces services. En conséquence, le classement de la Guinée doit être compris comme une position relative au regard des indicateurs bancaires retenus et de l'échantillon de pays étudiés, et non comme une évaluation exhaustive de toutes les formes d'inclusion financière. L'intégration des services financiers numériques pourrait modifier l'appréciation du niveau d'inclusion financière de certains pays, mais les données actuellement disponibles ne permettent pas de mesurer de manière fiable cet effet pour la Guinée

En revanche, la Guinée, avec un IFI de 0,064, se situe dans le groupe des pays à faible inclusion financière, à un niveau comparable à celui d'Ouganda et légèrement supérieur à celui Niger. Le graphique 2 souligne visuellement l'ampleur de l'écart qui sépare la Guinée des économies les plus performantes. Toutefois, cette position de la Guinée doit être nuancée par l'analyse du graphique 1, qui montre une progression significative de l'inclusion financière guinéenne depuis 2004. Ainsi, si le niveau comparatif demeure faible en 2022, la trajectoire observée traduit une phase de rattrapage structurel. La Guinée se trouve donc dans un processus d'amélioration progressive.

Conclusion

Cette étude avait pour objectif de proposer une mesure synthétique de l'inclusion financière en Guinée sur la période 2004-2024, à partir de l'indice multidimensionnel développé par Sarma (2008). L'analyse repose sur trois dimensions : la pénétration bancaire, la disponibilité des infrastructures bancaires et l'utilisation des services financiers, mesurées à partir des données de l'enquête Financial Access Survey du Fonds monétaire international.

Les résultats de l'analyse historique mettent en évidence une amélioration significative des indicateurs bancaires retenus. L'IFI passe de 0,008 en 2004 à 0,952 en 2024, avec une valeur maximale de 0,980 en 2022. Cette évolution témoigne d'une progression des dimensions mesurées relativement aux bornes minimales et maximales observées en Guinée sur la période étudiée.

Toutefois, ces résultats doivent être interprétés avec prudence. La normalisation historique situe les performances de la Guinée par rapport à sa propre trajectoire et ne permet pas, à elle seule, de conclure à un niveau absolu élevé d'inclusion financière. L'analyse comparative régionale réalisée pour 2022 aboutit à un IFI de 0,064, situant la Guinée au 28e rang parmi les

31 pays étudiés. Cette différence souligne la nécessité de distinguer les progrès internes du pays de son positionnement relatif à l'échelle régionale. L'étude contribue ainsi à mettre en évidence une dynamique d'amélioration des indicateurs bancaires guinéens, tout en soulignant les limites qui persistent dans l'accès aux infrastructures et l'utilisation des services bancaires formels. Elle rappelle également que les résultats dépendent des indicateurs retenus et des bornes de normalisation utilisées.

Plusieurs limites doivent être soulignées. Premièrement, l'indice repose principalement sur des indicateurs bancaires traditionnels, notamment le nombre de succursales bancaires, le nombre de distributeurs automatiques de billets, les dépôts et les crédits rapportés au PIB. Ces indicateurs ne permettent pas de couvrir l'ensemble des dimensions de l'inclusion financière.

Deuxièmement, l'indice ne prend pas en compte le mobile money, les services de monnaie électronique ni les autres services financiers numériques. Or, ces services sont particulièrement importants dans le contexte africain, où ils peuvent constituer des moyens d'accès aux paiements et aux services financiers pour des populations insuffisamment desservies par les infrastructures bancaires traditionnelles. L'exclusion de ces services peut donc conduire à sous-estimer certaines formes d'accès et d'utilisation des services financiers en Guinée.

Troisièmement, les indicateurs agrégés ne permettent pas d'apprécier les disparités entre les populations rurales et urbaines, entre les hommes et les femmes ou entre les différents groupes de revenu. Ils ne renseignent pas non plus directement sur la qualité, le coût, l'accessibilité pratique ou la régularité de l'utilisation des services financiers.

En conséquence, l'IFI proposé doit être considéré comme un indicateur synthétique des performances relatives des dimensions bancaires retenues et non comme une mesure exhaustive de l'inclusion financière de la population guinéenne.

Les recherches futures pourraient enrichir cette approche en intégrant des indicateurs relatifs aux services financiers numériques, à la monnaie électronique, à la qualité des services financiers et aux disparités socio-économiques et territoriales. Une telle extension permettrait de mieux appréhender les différentes formes d'inclusion financière et de renforcer la pertinence des comparaisons nationales et régionales.

En définitive, cette étude fournit un premier cadre de mesure multidimensionnel de l'évolution des indicateurs bancaires en Guinée. Elle met en évidence des progrès relatifs importants tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts en faveur d'une inclusion financière plus large, plus équilibrée et mieux adaptée aux réalités économiques et sociales du pays.

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Abdulmumin, Biliqees Ayoola, Oyebola Fatima Etudaiye-Muhtar, Abdulrasaq Taiye Jimoh, et Ola Ridwan Sakariyahu. (2019). An investigation into the level of financial inclusion in Sub-Saharan Africa. Scientific Annals of Economics and Business 66(1):41-63.
2. Banque Mondiale. (2022). L'inclusion financière est un facteur essentiel de réduction de la pauvreté et de promotion de la prospérité. https://www.banquemondiale.org/fr/topic/financialinclusion/overview.
3. Chakravarty, S. R. (2010). Measuring financial inclusion : an axiomatic approach. Mumbai : Indira Gandhi Institute of Development Research.
4. Demirgüç-Kunt, Asli, Leora Klapper, Dorothe Singer, et Saniya Ansar. (2022). The Global Findex Database 2021. Financial Inclusion, Digital Payments, and Resilience in the Age of COVID-19. World Bank Publications.
5. Demirguc-Kunt, A., and Klapper L. (2012) Measuring Financial Inclusion : The Global Findex Database. Policy Research Working Paper 6025, The World Bank.
6. Diniz, E., Birochi, R. and Pozzebon, M. (2011). Triggers and barriers to financial inclusion : The use of ICT-based branchless banking in an Amazon county. Electronic Commerce Research and Applications, In press, available online at: http://dx.doi.org/10.1016/j.elerap.2011.07.006
7. Honohan, P. (2008). Cross-Country Variation in Household Access to Financial Services. Journal of Banking and Finance 32: 2493-2500
8. Kempson, E., Atkinson, A., & Pilley, O. (2004). Policy level response to financial exclusion in developed economies: lessons for developing countries. University of Bristol. University of Bristol.
9. Kempson, E. and C. Whyley (1999) Kept out or opted out ? Understanding and combating financial exclusion. Bristol : Policy Press.
10. Kempson, E. and C. Whyley (1999b) Understanding and combating financial exclusion. Insurance Trends, 21 : 18-22.

11. Prabhakar, R. (2019). Financial inclusion : A tale of two literatures. Social Policy and Society, 37-50.
12. Sarma, M. (2008). Index of Financial Inclusion. New Delhi : Indian Council for Research on International Economic Relations (ICRIER) Working Paper, No.215